



TEXTE D'ORIENTATION

2011-2015

DES AMBITIONS AFFIRMEES

Présentes sur l'ensemble du territoire régional, les associations et fédérations réunies au sein du CRAJEP permettent à un habitant sur 3 de bénéficier des activités qu'elles mettent en œuvre. Le caractère humaniste et l'identité propre des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire se fondent sur des valeurs partagées de respect, de démocratie, et de solidarité.

Les actions des fédérations et associations membres du CRAJEP contribuent à l'émancipation de la personne humaine, par l'**éducation populaire**. Cette éducation par tous et pour tous se veut un moteur de progrès, et constitue une expertise citoyenne indispensable à l'élaboration des politiques publiques.

Sur cette base, les AJEP réaffirment leur souhait de participer à travers, l'expertise des habitants, l'expérimentation et l'innovation de l'intervention sociale, au développement d'une citoyenneté active pour les enfants, les jeunes et les adultes. A cet effet, elles représentent par la vie associative qu'elles recouvrent, de **véritables espaces d'engagement des jeunes et des habitants**. Elles sont des lieux de promotion et de participation citoyenne, elles portent de véritables projets sociaux, éducatifs et culturels, contribuant ainsi au développement local durable.

Associations dynamiques, elles participent à la **transformation sociale** par la mise en œuvre de démarches spécifiques ayant pour objectif d'améliorer la qualité de vie des personnes. Pour la réalisation de leurs actions, elles exercent la fonction employeur. Elles contribuent à la structuration des branches professionnelles dont relèvent les métiers de l'animation, en développant la formation professionnelle, la formation des bénévoles employeurs, et plus spécifiquement celle des acteurs engagés dans la vie associative. L'engagement des citoyens au plan local, leur participation à l'élaboration collective de projets d'intérêt général, la participation à l'**économie sociale** sont des éléments qui visent à améliorer la situation des personnes et représentent ainsi un progrès pour chacun et pour la société en général.

C'est sur ces ambitions que le CRAJEP et ses membres fondent leur projet commun. Fort de la pluralité d'approches et d'actions portées par ses membres à toutes les échelles du territoire, du local à l'international, le CRAJEP réaffirme sa volonté d'être **un lieu de réflexion, d'élaboration collectives et de représentation auprès des pouvoirs publics sur l'ensemble des questions ayant trait à la jeunesse, à l'éducation populaire et aux politiques publiques afférentes**.

UN CONTEXTE QUI NOUS INVITE PLUS QUE JAMAIS A AGIR ET REAGIR

Dans un contexte marqué par des bouleversements institutionnels, des tensions économiques et sociales, des questionnements politiques autour des réformes en cours, ... les associations de jeunesse et d'éducation populaire voient leurs projets menacés (cf : contexte de fragilisation financière, glissement avéré vers la commande publique et mise en concurrence exacerbée, paysage institutionnel incertain). Pourtant, le rôle de nos réseaux associés est plus que jamais indispensable dans une société où les discriminations et les inégalités sociales, générationnelles ou territoriales dans l'accès aux droits fondamentaux s'accroissent de plus en plus pour tous (en particulier les jeunes). Par leur travail quotidien auprès des gens, par l'engagement de leurs responsables associatifs, de leurs professionnels et de leurs bénévoles, les AJEP conduisent, dans le cadre de leur projet associatif, **un travail indispensable à l'émancipation de chacun et au progrès de tous**.

Ces dernières années, les réseaux organisés au sein du CRAJEP ont mené un travail de fond auprès des institutions pour **faire entendre collectivement leurs revendications et influencer sur les politiques publiques mises en œuvre**. Des avancées sont observables en Pays de la Loire mais de nombreux chantiers restent à mener du local au national pour que de véritables politiques publiques JEP – dotées de moyens pérennes à la hauteur des enjeux – voient le jour.

LES ORIENTATIONS

Le CRAJEP affirme la nécessité d'aller encore plus loin dans la construction de politiques structurantes.

Il souligne que les réponses sociales et éducatives apportées aux défis rencontrés par les personnes - notamment les jeunes - ne doivent pas se limiter à :

- Des mesures centrées uniquement sur des publics ciblés, repérés et stigmatisés, et ce au risque de transmettre les images d'une société morcelée où ceux qui réussissent par leurs propres moyens – souvent liés aux opportunités de leur milieu social – et les autres, ceux qui n'ont pas eu la chance de naître et de grandir dans un environnement aussi favorable, seraient traités différemment.
- Quelques expérimentations. Force est de constater que celles-ci sont souvent développées au détriment de politiques structurelles et sans envisager les modalités de généralisation des expériences ayant fait leur preuve sur les territoires.

Donner à tous les citoyens un accès le plus égal possible, à l'éducation, à la culture, à l'emploi, à l'habitat, aux loisirs, aux conditions de vie nécessite de mettre en place de véritables politiques structurelles, ambitieuses et transversales. C'est dans ce sens que le CRAJEP et ses membres s'engagent et rappellent l'importance de **faire entendre la voix du réseau Jeunesse et Education populaire**, au sein notamment des instances de consultation et de concertation. Pour cela, nous devons identifier les thématiques de travail et les espaces à prioriser pour y porter de manière forte nos propositions et nos réflexions.

Durant les cinq prochaines années, au regard des spécificités du champ JEP et du contexte politique, le CRAJEP et ses membres s'engagent à garantir la mise en œuvre des orientations du présent texte. Les orientations 2011-2015 s'articulent autour des quatre axes suivants :

→ Participer à l'élaboration des politiques publiques

Ce qui implique de tenir compte de la transversalité des questions relatives au champ Jeunesse et Education Populaire

Les mouvements et fédérations membres du CRAJEP conduisent au quotidien des actions dans une démarche d'éducation populaire auprès des enfants, des jeunes des adultes. Leur spécificité réside dans la pluralité des publics touchés, la multiplicité des champs développés¹ et dans une approche commune basée sur :

- la participation et l'action collective, ce qui renvoie à leur capacité à associer, à mobiliser le plus largement possible les acteurs (citoyens, associations, institutions) ;
- l'ouverture sur le monde c'est-à-dire leur capacité à lutter contre les replis communautaires par une approche pluridisciplinaire, multisectorielle, interculturelle, intergénérationnelle ... en proposant des passerelles du local à l'international.

Acteur représentatif de la société civile dans le champ JEP et fort de l'expertise de ses réseaux associés, le CRAJEP a un rôle à jouer aux côtés des collectivités dans la construction d'une société plus solidaire et plus citoyenne. C'est dans ce sens que le CRAJEP souhaite contribuer, du local au national, aux politiques publiques jeunesse, de formation professionnelle, de solidarité internationale, d'actions culturelles, de soutien à la citoyenneté et à l'engagement, ...

Ce qui suppose de s'affirmer comme une coordination associative représentative et référente sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire

Il s'agira, pour le CRAJEP, d'entretenir un dialogue continu avec toutes les composantes du corps social : pouvoirs publics, réseaux associatifs, institutions et ce, à tous les niveaux. Une articulation forte sera également recherchée avec nos réseaux sur notre région. Le regard posé sur les actions jeunesse et éducation populaire au local nous permettra ainsi de nourrir la réflexion au niveau régional dans une dimension prospective.

Les différentes réformes en cours et les évolutions, qui en découleront (cf. les prérogatives et les domaines de

¹ Les AJEP réunies au CRAJEP agissent dans des champs aussi vastes que la culture, les loisirs, les vacances, l'éducation, la solidarité, le social, la santé, l'insertion les échanges internationaux, la formation le développement local et durable, le logement.

compétence confiés aux collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'Etat) amèneront de profonds changements en matière de gouvernance. Le CRAJEP doit s'attacher à mesurer et à prendre en compte ces éléments pour porter au mieux sur le territoire régional les positions de ses membres en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

→ **Contribuer au développement et à la valorisation de la vie associative dans les champs d'intervention prioritaires de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**, notamment contribuer à une réflexion mais aussi des mises en œuvre de mode de relations, de contractualisation entre les associations et les collectivités qui sortent de la logique de marché et de prestations et reconnaissent l'initiative associative.

Réseau identitaire et affinitaire dans le champ Jeunesse et Education Populaire, le CRAJEP :

- **contribue avec ses membres à la structuration et au développement de ce champ.** A ce titre, il fédère une partie du mouvement associatif au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives.
- **participe de l'économie sociale.** Le CRAJEP et ses membres défendent l'existence d'une troisième voie dans laquelle se situe le monde associatif (entre l'économie de marché et le tout secteur public), celle qui met l'économie au service de l'intérêt collectif et se construit sur des modèles de participation et de démocratie. Plusieurs associations du CRAJEP sont adhérentes, à ce titre de la CRES.

Le CRAJEP a pour objet de **promouvoir, favoriser, soutenir et défendre les Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire**. Pour cela, il s'agira notamment d'illustrer la diversité et l'impact des actions des associations membres du CRAJEP et de permettre au réseau d'affirmer plus concrètement l'utilité des associations de jeunesse et d'éducation populaire comme acteur d'éducation et de démocratie, comme créateur de lien social.

Porteuses de mobilisation citoyenne et d'intérêt général, les associations de jeunesse et d'éducation populaire revendiquent une place instituée dans les processus et instances du dialogue civil permettant ainsi aux citoyens organisés de pouvoir contribuer à la construction des politiques publiques. Ainsi, dans un souci de promotion et de défense de ses membres et de leurs intérêts, le CRAJEP s'investira fortement dans les instances et les espaces de dialogue politique qui contribuent à faire **reconnaître le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil** au service de l'intérêt général. En ce sens, la CPCA et le CESER sont des espaces à privilégier.

Le CRAJEP et ses membres porteront prioritairement, au sein de la CPCA, une réflexion sur les relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics, l'utilité sociale et la formation des bénévoles.

S'agissant des modes de contractualisation, le CRAJEP souligne l'importance de poursuivre le travail d'information et de formation des acteurs engagé par la CPCA en octobre 2009. A travers cela, le CRAJEP tient à rappeler l'intérêt des initiatives associatives en matière de développement social. Créatrices de dynamiques locales, les associations permettent aux citoyens d'être force de propositions sur leur territoire, de s'organiser pour répondre aux attentes des habitants. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre de politiques publiques soit en développant leurs projets associatifs, soit dans une logique de co-construction avec les pouvoirs publics. La reconnaissance de cette capacité collective à agir doit pouvoir trouver sa place dans les modes de contractualisation envisagés entre les associations et les collectivités. Le CRAJEP souhaite attirer l'attention des différentes collectivités et partenaires sur les effets pervers du marché, avec entre autres une logique du moins-disant qui ne va dans le sens d'un service de qualité. Il s'agit également d'accompagner les élus à penser autrement que par la logique de marché.

→ **Promouvoir les métiers de l'animation socioculturelle et du développement local**

Les bénévoles et les professionnels salariés des AJEP conduisent, dans le cadre de leurs projets associatifs, des actions indispensables au développement des territoires, à l'émancipation des personnes. A travers leurs démarches, ils contribuent ensemble à construire des dynamiques sociales, à **nourrir le débat, à faciliter l'appropriation des enjeux de société et à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens**. Ils fondent leurs actions sur le principe même d'**éducation populaire et permanente**.

Le CRAJEP et ses membres défendent l'idée de formation professionnelle au service de projets d'éducation

populaire. Dans ce cadre, porter une réflexion sur le champ de la formation professionnelle qualifiante doit nous amener à questionner l'articulation métier-formation et donc notre conception du métier d'animateur : **quels animateurs voulons-nous pour nos associations et, plus largement, pour les actions d'éducation populaire sur les territoires ?** Pour le CRAJEP, c'est la réponse à cette question qui doit guider la construction des formations des animateurs et permanents au service de nos projets. En effet, il ne s'agit pas de former des techniciens mais bien de former des personnes capables d'interroger les enjeux d'un territoire sur lequel elles agissent, de construire leur intervention en complémentarité des autres acteurs (les enseignants, les éducateurs, les assistants sociaux, les bénévoles engagés, ...) et d'accompagner leurs publics vers une plus grande participation à des projets collectifs d'intérêt général. Ainsi, au-delà de concourir au développement des personnes par l'accès à la culture et la promotion sociale des salariés, la formation professionnelle constitue pour les AJEP un moyen de poursuivre dans le sens d'une action éducative de qualité.

Par ailleurs, depuis ces dernières années, le domaine de la formation professionnelle qualifiante connaît de **nombreux bouleversements** : cadrage européen des diplômes, évolution de l'offre universitaire, rénovation et menaces pour la filière Jeunesse et Sports, négociations nationales paritaires, financement des formations, recours à l'appel d'offres, ... Le secteur de la formation professionnelle semble tiraillé entre la DRJSCS qui habilite les formations et le Conseil Régional qui les finance via une logique de marchés.

Au regard de ces enjeux, le CRAJEP décide d'**être force de veille et de proposition sur la qualification professionnelle des acteurs du champ de l'animation socioculturelle et du développement local, et sur l'évolution des filières de formation pour interpeler les interlocuteurs politiques et institutionnels**. Le CRAJEP veillera à travailler cette question de manière transversale en associant à ses travaux les partenaires régionaux : la DRJSCS, le Conseil Régional, les OPCA, le CREPS, le CNAM, l'ARIFTS ... Notre expérience sur les territoires nous amènera à poser un certain nombre de constats qu'il conviendra également de croiser avec les études du CARIF OREF, de l'USGERES.

→ **Développer l'information réciproque, la concertation, la réflexion et l'action communes sur l'ensemble des thématiques afférentes au développement de la vie associative, à la reconnaissance de la jeunesse et de l'éducation populaire et au développement local.**

Pour cela, en complémentarité de ses instances statutaires, le CRAJEP mettra en place des **groupes de travail thématiques et permanents**. Ces différents espaces de travail permettront d'une part, de **consolider la dynamique de travail inter-réseaux** et d'autre part de poursuivre **dans le sens d'une plus grande élaboration collective des décisions et des prises de position**.

Sur chacun des dossiers portés, le CRAJEP souhaite inscrire sa réflexion dans une **démarche de prospective du local au régional, celle-ci pouvant avoir un impact au niveau national**. Aussi, afin de peser dans le débat démocratique, les travaux de ces groupes devront déboucher de manière plus systématique sur des positionnements que le CRAJEP pourra porter auprès des décideurs politiques et au sein des différentes instances où il est appelé à siéger.

L'ensemble de ces groupes se verra désigner par le Conseil Permanent un animateur siégeant au sein du Bureau. Chaque groupe de travail s'engage dans une démarche d'évaluation permanente de son travail et de sa production.

Il s'agira également de **développer la communication et l'information** :

- entre les membres pour consolider la dimension de culture commune, favoriser une meilleure connaissance interne du réseau et renforcer le sentiment d'appartenance. Ceci impliquera également de porter une attention particulière à la diffusion de l'information du CRAJEP aux réseaux membres.
- à l'externe pour permettre une meilleure visibilité et lisibilité du CRAJEP.

LES MEMBRES DU CRAJEP PAYS DE LA LOIRE



AFEV – Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

AROEVEN - Association Régionale des Œuvres
de Vacances de l'Education Nationale



AFOCAL Pays de la Loire

CEMEA - Centres d'Entraînement
aux Méthodes d'Education Active



Concordia Normandie Maine

CRIJ - Centre Régional d'Information Jeunesse



Eclaireurs et Eclaireuses de France

Fédération des Centres Sociaux et socioculturels



Fédération Régionale des Familles Rurales des Pays de la Loire

Union Régionale des Francas des Pays de la Loire





FRMJC - Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture



Confédération Régionale des Foyers Ruraux des Pays de la Loire



JOC - Jeunesse Ouvrière Chrétienne



Léo Lagrange Ovest



Les Petits Débrouillards des Pays de la Loire



La Ligue de l'Enseignement



MRJC - Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne



Scouts et Guides de France



UFCV - Union Française des Centres de Vacances



URHAJ - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes



URPEP - Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public